



Compte rendu de la séance du 06 avril 2023

Secrétaire(s) de la séance :
Gaël ROUVENACH

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2022 - Commune
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Commune
- Vote du compte de gestion 2022 - Commune
- Vote du compte administratif 2022 - Service des Eaux
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Service des Eaux
- Vote du compte de gestion 2022 - Service des Eaux
- Vote du compte administratif 2022 - Service Assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Service Assainissement
- Vote du compte de gestion 2022 - Service Assainissement
- Vote des taux des taxes d'imposition directes locales 2023
- Vote du budget primitif 2023 - Commune
- Vote du budget primitif 2023 - Service des Eaux
- Vote du budget primitif 2023 - Service Assainissement

Délibérations du conseil:

Point N°1 : Vote du compte administratif 2022 - Commune de Pagny la BC - N°2023-007 (DECO 2023 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par PRUD'HOMME Marie-José après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 917.79			117 999.61	7 917.79	117 999.61
Opérations exercice	33 283.26	12 162.89	152 464.33	210 824.38	185 747.59	222 987.27
Total	41 201.05	12 162.89	152 464.33	328 823.99	193 665.38	340 986.88
Résultat de clôture	29 038.16			176 359.66		147 321.50
Restes à réaliser	76 797.00	58 122.00			76 797.00	58 122.00
Total cumulé	105 835.16	58 122.00		176 359.66	76 797.00	205 443.50
Résultat définitif	47 713.16			176 359.66		128 646.50

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point N°2 : Vote Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Commune de Pagny la BC - N°2022-008 (DECO 2023 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 176 359.66

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	117 999.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	49 729.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	58 360.05
Résultat cumulé au 31/12/2022	176 359.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	176 359.66
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	47 713.16
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	128 646.50
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Point N°3 : Vote du compte de gestion 2022 - Commune de Pagny le BC - N°2022-009 (DECO 2023 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Point N°4 : Vote du compte administratif 2022 - Service Eau Pagny la BC - N°2023-010 (DECO 2023 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par PRUD'HOMME Marie-José après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		20 127.15		46 838.62		66 965.77
Opérations exercice	9 965.48	3 002.31	21 694.36	14 744.95	31 659.84	17 747.26
Total	9 965.48	23 129.46	21 694.36	61 583.57	31 659.84	84 713.03
Résultat de clôture		13 163.98		39 889.21		53 053.19
Restes à réaliser	10 000.00				10 000.00	
Total cumulé	10 000.00	13 163.98		39 889.21	10 000.00	53 053.19
Résultat définitif		3 163.98		39 889.21		43 053.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point N°5 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Service Eau Pagny la BC - N°2023-011 (DECO 2023 020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 39 889.21

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	46 838.62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-6 949.41

Résultat cumulé au 31/12/2022	39 889.21
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	39 889.21
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	39 889.21
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Point N°6 : Vote du compte de gestion 2022 - Service Eau Pagny la BC - N°2023-012 (DECO 2023 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Point N° 7 : Vote du compte administratif 2022 - Service Assainissement Pagny la BC - N°2023-013 (DECO 2023 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par PRUD'HOMME Marie-José après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 412.44	6 706.56		6 706.56	3 412.44
Opérations exercice	21 056.82	20 375.95	35 832.26	41 038.87	56 889.08	61 414.82
Total	21 056.82	23 788.39	42 538.82	41 038.87	63 595.64	64 827.26
Résultat de clôture		2 731.57	1 499.95			1 231.62
Restes à réaliser	1 000.00				1 000.00	

Total cumulé	1 000.00	2 731.57	1 499.95		1 000.00	1 231.62
Résultat définitif		1 731.57	1 499.95			231.62

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point N°8 : Vote Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Service Assainissement Pagny la BC - N°2022-014 (DECO 2023 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -1 499.95

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-6 706.56
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5 206.61
Résultat cumulé au 31/12/2022	-1 499.95
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2022	-1 499.95
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-1 499.95

Point N°9 : Vote du compte de gestion 2022 - Service Assainissement Pagny la BC - N°2023-0015 (DECO 2023 021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVENACH Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Point N°10 : Vote des taux des taxes d'imposition directes locales 2023 - N°2023-0016 (DECO 2023 016)

Après délibération, le conseil municipal décide de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 10.17 %

Taxe sur les propriétés foncières bâties : 5.40 %

Taxe sur les propriétés foncières non bâties : 16.46 %

Cotisation foncière des entreprises : 11.73 %

Point N°11 : Vote du budget primitif 2023 Commune de Pagny la BC - N°2023-017 (DECO 2023 017)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Pagny La Blanche Cote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Pagny La Blanche Cote pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 397 340.50 Euros

En dépenses à la somme de : 397 340.50 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	159 538.50
012	Charges de personnel, frais assimilés	48 950.00
014	Atténuations de produits	9 301.00
65	Autres charges de gestion courante	34 230.00
66	Charges financières	7 635.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
023	Virement à la section d'investissement	10 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		270 554.50

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	12 321.00
73	Impôts et taxes	47 140.00
74	Dotations et participations	60 937.00
75	Autres produits de gestion courante	21 500.00
77	Produits exceptionnels	10.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	128 646.50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		270 554.50

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 000.84
21	Immobilisations corporelles	78 797.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 950.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 038.16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		126 786.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	49 357.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 715.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	47 713.16
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.84
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		126 786.00

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Point N°12 : Vote du budget primitif 2023 - Service Eau de Pagny la BC - N°2023-018
(DECO 2023 018)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Pagny La Blanche Cote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Pagny La Blanche Cote pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 70 879.19 Euros

En dépenses à la somme de : 70 879.19 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	46 635.21
014	Atténuations de produits	2 500.00
65	Autres charges de gestion courante	200.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 990.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		53 725.21

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	13 650.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	186.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	39 889.21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		53 725.21

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	16 967.98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	186.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		17 153.98

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 990.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 163.98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		17 153.98

ADOpte A LA MAJORITE

Point N°12 : Vote du budget primitif 2023 - Service Assainissement de Pagny la BC - N°2023-019 (DECO 2023 019)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Pagny La Blanche Cote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Pagny La Blanche Cote pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 64 595.57 Euros

En dépenses à la somme de : 64 595.57 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	9 611.05
014	Atténuations de produits	1 702.00
65	Autres charges de gestion courante	149.00
66	Charges financières	7 635.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	149.00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 559.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 499.95
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		41 305.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	16 200.00
74	Subventions d'exploitation	12 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 605.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		41 305.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	3 735.57
16	Emprunts et dettes assimilées	6 950.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 605.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		23 290.57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 559.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 731.57
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 290.57

ADOpte A LA MAJORITE

A Pagny la Blanche Côte, le 13 avril 2023

Le Maire, Daniel ROUVENACH.

